



INFO N°14

Limeuil,
Décembre 2009

Réforme des collectivités territoriales

Mardi 20 octobre 2009, le président de la République a présenté la réforme des collectivités territoriales. Cette réforme historique poursuit un objectif clair : **simplifier notre organisation administrative pour renforcer la démocratie locale et redonner de l'attractivité à nos territoires.**

Elle s'organise autour de trois grands piliers :

- Réorganiser les collectivités autour de deux axes : un axe région/département et un axe communes/intercommunalités,
- Offrir la liberté de créer des métropoles pour permettre à nos agglomérations de jouer dans la cour des grandes villes européennes,
- Clarifier les compétences des collectivités et encadrer la pratique des cofinancements.

Cette réforme se concrétise dans quatre projets de loi, qui ont été adoptés le 21 octobre en Conseil des Ministres. Elle sera débattue au Parlement dès le mois de décembre 2009.

Pourquoi réformer les collectivités territoriales ?

Tout simplement parce que le statu quo n'est plus possible. Que les élus soient de droite ou de gauche, tout le monde s'accorde, notamment la Cour des Comptes, pour conclure qu'il faut en finir avec :

- **l'empilement des structures.** Avec 36 783 communes, 100 départements, 26 régions, 15 900 syndicats intercommunaux, 371 pays, le millefeuille

administratif est devenu illisible. Nous avons toujours rajouté de nouvelles structures sans jamais en retrancher.

- **L'enchevêtrement des compétences.** Aujourd'hui, il faut être un expert en droit public pour comprendre qui est qui et qui fait quoi. La grande majorité des Français estime que notre organisation administrative est trop compliquée.
- **Le labyrinthe des financements croisés.** Un quart des financements des régions et un cinquième de ceux des départements couvrent des financements croisés entre plusieurs collectivités. Tous ces chevauchements institutionnels ont un coût. En vingt-cinq ans, les dépenses des collectivités locales ont augmenté deux fois plus que la richesse nationale. Les transferts de compétences entre Etat et Régions n'expliquent que la moitié de cette progression. Entre 2003 et 2007, en dehors de tout transfert de compétences, les dépenses locales en France ont augmenté de quarante milliards d'euros, soit six fois le budget de la justice. Quant aux effectifs de la fonction publique territoriale, ils n'ont cessé de croître.

L'un des objectifs de cette réforme est de rapprocher le département et la région.

- C'est tout le sens de la création d'un conseiller territorial qui siègera à la fois au département et à la région. Concrètement, trois mille conseillers territoriaux remplaceront les six mille conseillers généraux et régionaux actuels. Nous aurons donc, certes, deux fois moins d'élus, mais des élus deux fois plus puissants.
- Pour conserver le lien entre l' élu et son territoire, quatre vingt pour cent des nouveaux conseillers territoriaux seront élus au niveau du canton au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Mais pour renforcer le pluralisme des sensibilités politiques et la parité dans les assemblées locales, la répartition des vingt pour cent des sièges restants sera élue à la proportionnelle.
- La première élection des conseillers territoriaux aura lieu en 2014.

Dans le même temps, la loi souhaite achever et améliorer l'intercommunalité. Avec la création du conseiller territorial, émerge un axe **département-région**. Parallèlement, il fallait conforter l'axe communes-intercommunalités.

- Cela passe d'abord par l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires (communautés de communes). Les électeurs, lors des élections municipales, sauront à l'avance quels sont les élus qui siègeront au Conseil de la Communauté de Communes. Par ailleurs, le scrutin de listes sera abaissé pour les élections municipales dans toutes les communes de plus de cinq cents habitants au lieu de trois mille cinq cents précédemment. Grâce à cette mesure, la parité va devenir obligatoire dans

un nombre beaucoup plus important de communes : cent mille femmes de plus pourraient ainsi entrer dans les conseils municipaux.

- Cela passe aussi par l'incitation à la fusion volontaire de communes dans un cadre modernisé : la commune nouvelle.
- Cela passe également par l'achèvement de la carte de l'intercommunalité **pour parvenir au 1^{er} janvier 2014 à une couverture intercommunale plus cohérente sur la totalité du territoire français.**
- Cela passe enfin, par la rationalisation des structures intercommunales avec notamment la suppression progressive des pays qui ne sont qu'une feuille supplémentaire du millefeuille territorial.

Un autre volet de cette réforme porte sur l'amélioration de l'attractivité de nos agglomérations pour être en mesure de soutenir la compétitivité avec leurs concurrentes européennes et internationales.

Pour en revenir au cadre de l'intercommunalité, les préfets sont chargés d'élaborer, d'ici au 31 décembre 2011, au terme d'une large concertation avec les élus, un schéma départemental de coopération intercommunale. En 2012 et 2013, les préfets seront dotés de pouvoirs temporaires destinés à faciliter la déclinaison de ce schéma qui devra être achevé au 1^{er} janvier 2014.

Le projet de Limeuil

C'est dans cet esprit que nous avons réfléchi sur l'avenir de notre commune et sur l'intercommunalité qui sera la mieux adaptée pour assurer le développement de notre commune.

Le Conseil Municipal a décidé de se rapprocher de la communauté de Saint-Alvère avec comme objectif complémentaire de créer rapidement avec d'autres communautés de communes une nouvelle entité encore plus efficace. Pourquoi ce choix ?

1. Investissements sur Limeuil

Vous avez tous pu ou vous pourrez constater que toutes les communes de la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe ont fait l'objet d'importants chantiers soutenus par leur communauté de communes.

Paunat : création du restaurant de l'Abbatiale et rénovation des jardins de l'abbatiale, création de logements sociaux, rénovation du centre-bourg.

Saint Laurent de Bâtons : rénovation du centre-bourg, rénovation de logements sociaux et bientôt un nouveau projet de logements sociaux,

Trémolat : rénovation du centre de loisirs, rénovation du centre bourg, création de logements sociaux, création de circuits pédestres,

Saint-Alvère : création de logements sociaux dans la maison des artistes.

L'ensemble des communes de la communauté de communes du Terroir de la Truffe bénéficie d'actions communes : la rénovation complète des voies intercommunales, l'instruction des permis de construire qui permet d'accélérer la procédure et de fournir une aide aux demandeurs par l'intermédiaire d'un architecte missionné par la communauté de communes, la mise en place de l'Agenda 21, les actions "développement durable", etc.

Dans le même temps, Monsieur Philippe Ducène, président de la communauté de communes du Terroir de la Truffe et conseiller général, a soutenu de nombreux autres projets pour ces mêmes communes :

Paunat : rénovation de l'abbatiale, rénovation de l'école, bientôt rénovation de la mairie et dernière tranche de rénovation de l'abbatiale.

Saint Laurent de Bâtons : rénovation de l'école et bientôt rénovation de la mairie, Trémolat : rénovation de l'église, rénovation de l'école et bientôt rénovation de la mairie.

Saint-Alvère : rénovation de l'église, création de la maison des artistes, création de la maison de retraite.

Dans le même temps, Limeuil n'a pas été restauré.

2. Fiscalité

Le taux de prélèvement sur nos impôts locaux (taxes d'habitation, taxes foncières, taxes professionnelles et taxes d'enlèvement des ordures ménagères) par la communauté de commune de Cadouin comparé à la valeur de ces taxes que nous payons, correspond à un coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 56,42% alors que celui de la communauté de communes du Terroir de la Truffe n'est que de 29,7%.

Comme nous l'avons démontré lors du dernier Conseil Municipal, les périmètres de compétences entre les deux communautés de communes sont sensiblement les mêmes. **Notre souci est de rejoindre une communauté de communes où une part importante des impôts locaux est investie dans la commune.**

3. Richesse économique.

La richesse économique est située autour du nœud autoroutier de Périgueux (Brive-Paris-Toulouse-Lyon) ouvert sur l'Europe de l'Est, l'Espagne et l'Italie et du futur aéroport de Brive. Ce nœud autoroutier est situé à trente minutes de notre commune.

Notre force se situe dans l'environnement de notre périmètre et plus particulièrement dans le site exceptionnel de la confluence des deux rivières Vézère et Dordogne. Cette force doit nous permettre, en étant associé avec une

zone économique importante, de drainer vers notre périmètre des entreprises qui chercheront à se délocaliser du grand centre de la périphérie de Périgueux et des habitants qui chercheront un cadre de vie plus agréable. Tout cela nous devons pouvoir l'offrir rapidement.

4. Partage.

Nous souhaitons, en apportant nos savoirs et nos savoir-faire, construire une nouvelle communauté de communes, qui préserve chaque petit village, chaque élu.

L'un des axes de notre programme pour cette mandature était **le développement économique et social de notre commune**. Au cours des vingt mois écoulés depuis les élections de mars 2008, nous nous sommes attachés en priorité à :

- améliorer la trésorerie de la commune,
- réaliser le tubage du forage Fongaufié,
- lancer le projet de raccordement du forage au réseau du château d'eau via une nouvelle station de pompage (en cours de réalisation, fin du chantier prévue en avril 2010),
- démarrer la mise en place de l'assainissement collectif du bourg, (démarrage des travaux mai 2010, fin des travaux prévus décembre 2011).
- mettre aux normes l'école de Limeuil rattachée au RPI (regroupement pédagogique intercommunal) d'Alles, de Limeuil, de Paunat et de Saint Chamassy (démarrage des travaux août 2009, fin des travaux août 2010),
- créer des activités culturelles avec les projections Ciel Ecran et du Metropolitan Opera de New York, activités régulières depuis mars 2009 avec environ deux spectacles par mois),
- créer quatre marchés nocturnes pendant la saison estivale (déjà réalisé en 2009, opération renouvelée en 2010),
- créer un nouveau restaurant (l'Artichaut ouvert depuis juin 2009).

Le développement économique et social reste toujours l'une de nos principales priorités pour les années de 2010 à 2014. Pour ce faire, nous souhaitons favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et la création de lotissements – de préférence des éco-lotissements. C'est la raison pour laquelle le dernier Conseil Municipal a voté la mise en place d'un droit de préemption pour les périmètres du bourg et des terrains de part et d'autre de la route du Bugue entre le bourg et La Péchère.

Depuis notre entrée dans la Communauté de Communes de Cadouin début 2003, aucun projet de développement économique et de création de logements n'a été

soutenu par la Communauté de Communes de Cadouin. Les logements au dessus de la mairie ont été financés par l'Etat et le département.

Comme aucun projet n'avait été lancé avant 2003, Limeuil est resté pratiquement dans le même état qu'il y a dix ou quinze ans, alors que les villages des environs sont restaurés et ont évolué. Dans le même temps, nos commerces disparaissent et les maisons de notre commune sont de plus en plus vendues pour les transformer en résidences secondaires. Limeuil à ce jour ne présente plus que 159 résidences principales contre 175 résidences secondaires.

Nous devons tout mettre en œuvre pour fidéliser les entreprises existantes et favoriser l'implantation de nouvelles afin d'accueillir de nouveaux employés qui souhaiteront en partie résider dans notre commune et développer l'activité commerciale de Limeuil. Il est donc nécessaire de créer de nouvelles zones d'habitations.

Enfin et en conclusion, la future nouvelle loi sur la réforme des collectivités territoriales demande, comme nous l'avons expliqué au début de ce document, la création de nouvelles communautés de communes d'environ vingt mille à vingt cinq mille habitants sur la base d'un volontariat avant fin 2011. Deux années pour trouver un accord c'est peu, d'où la nécessité de commencer le plus tôt possible les négociations avec nos futurs partenaires.

Le départ de Limeuil de la communauté de communes de Cadouin sera officialisé par un arrêté de la Préfecture de la Dordogne. Cet arrêté ne pourra être rédigé que lorsque :

- le Conseil Municipal aura voté son intention de quitter la communauté de communes de Cadouin et de rejoindre une autre communauté de communes (en l'occurrence la communauté de communes du Terroir de la Truffe). Ce vote a eu lieu le samedi 28 novembre 2009. Le conseil a accepté ce choix par huit voix pour et deux voix contre,
- le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Terroir de la Truffe se sera prononcé sur l'entrée de la commune de Limeuil,
- un accord sur la liquidation des comptes financiers entre Limeuil et la communauté de communes de Cadouin sera trouvé.

Le 4 décembre 2009

Guy Thomasset et l'équipe municipale